COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2015

Le conseil municipal, dûment convoqué le 10 octobre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

<u>Etaient présents</u>: Murielle BARBECOT - Thierry DUSSAUGE - Patricia ALLOUCHE - Michèle PAEMELAERE - Patrice LAPIERRE - Laurent DUTKIEWICZ - Jean-Marie MANGEOT - Martial FAILLET - Elizabeth MAQUET - Christian MARCUCCILLI - Jacky NOUET - Sylvie PEGOURIE.

Excusés: Marie-Jeanne LIATOUT - (pouvoir à JM MANGEOT).

Absent: Norberto DIAS

Secrétaire de séance : Murielle BARBECOT

Le compte rendu du 1^{er} septembre est approuvé à l'unanimité.

Suite à la démission de Monsieur Georges SILVESTRE, Monsieur le Maire indique que Monsieur Norberto DIAS siègera au sein du conseil et sollicite l'accord de l'assemblée pour rajouter deux points à l'ordre du jour :

- remplacement d'un membre à la commission d'appel d'offre
- remplacement d'un membre à la commission d'affermage Cette modification est acceptée à l'unanimité.

ELECTION D'UN ADJOINT

Suite à la démission de Monsieur SILVESTRE, l'assemblée procède à l'élection du 3ème adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidate : Sylvie PEGOURIE

Nombre de votants : 14 (dont un pouvoir) Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de bulletins blancs : 6 Nombre de bulletin nul : 1

Nombre de suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 4

NOM Prénom	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS				
	En chiffres	En lettres			
PEGOURIE Sylvie	7	sept			

Madame PEGOURIE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjoint au maire.

DECISION MODIFICATIVES

PRINCIPAL			FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Libellé	Article	Ор.	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
mannation	73111			561		
Fonds de péréquation des recettes communautaires	73925		561			
Frais liés à la réalisation des documents urbanisme					200	
Installations générales	2135	129			- 1700	
Réseaux câblés	21533	155			- 1 000	
Installations, matériel	2158	165			2 500	
TOTAL			561	561	2 700	2 700

Ces décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Monsieur le Maire propose de recruter un agent afin d'assurer une partie du travail administratif (comptabilité, urbanisme) en partenariat avec la secrétaire de mairie en prévision d'une réduction du temps de travail de la secrétaire de mairie, pour une durée hebdomadaire de 10 h à compter du 1^{er} novembre 2015.

Après en avoir délibéré, l'assemblée par 1 abstention et 13 voix POUR accepte la modification du tableau des emplois permanents.

DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE POUR L'EXTENSION DU CIMETIERE

Monsieur le maire donne lecture du courrier reçu ce jour de l'indivision JOMARD concernant l'emplacement réservé n° 1 du PLU pour l'extension du cimetière. Les propriétaires donnent leur accord pour un prix de $7 \in /m^2$ net d'indemnités d'éviction et droits de mutation.

Les Domaines estiment cette proposition beaucoup trop élevée et rappellent qu'en cas d'expropriation, le prix pourrait atteindre au maximum $2 \in /m^2$.

Après un tour de table, il est décidé de proposer une dernière négociation en rencontrant les propriétaires avant le lancer la procédure d'expropriation.

INDEMNITES DU TRESORIER

Monsieur le Maire indique que Monsieur Pierre PERRIN a été nommé receveur municipal suite à la mutation de Monsieur David BISSON. Il rappelle que des indemnités peuvent être attribuées par les communes pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et financière.

Après en avoir délibéré, l'assemblée par 5 voix POUR, 7 CONTRE et 2 abstentions, décide de ne pas accorder d'indemnité à Monsieur PERRIN.

SCHEMA DE MUTUALISATION

Monsieur le Maire précise que la loi dite MAPTAM du 27 janvier 2014 a rendu obligatoire l'élaboration pour les communes de communes et les communes qui la composent, d'un schéma de mutualisation.

L'assemblée prend connaissance de ce document qui a été établi par la communauté de communes CENTRE DOMBES destiné à recenser les actions mutualisées existantes, envisager les modalités de futures collaborations.

Après avoir pris connaissance de ce schéma de mutualisation et après délibération, le conseil municipal, par 1 abstention et 13 voix POUR, émet un avis favorable sur le schéma de mutualisation.

AVENANT ENTREPRISE BRUNET

Ce point est reporté à la prochaine séance de conseil, la commission d'appel d'offres devant se réunir le 28 octobre prochain.

COTISATION ASSOCIATION SERV'EMPLOI

Monsieur le maire donne lecture des courriers de l'ancien directeur de cette association et souligne que la commune pourrait cotiser. L'assemblée décide de ne pas cotiser, cette demande n'émanant pas de l'association elle-même.

Dans le cadre de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, notamment le chapitre III relatif aux droits des élus dans l'exercice de leurs fonctions et suite aux élections municipales, que, conformément aux articles 33, 34 et 35, il y a lieu d'élire une nouvelle commission d'appel d'offres.

ELECTION A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Suite à la démission de Monsieur SILVESTRE, il y a lieu d'élire un nouveau membre. Monsieur FAILLET se porte candidat. Après vote, la commission d'appel d'offres est composée de la façon suivante :

- Monsieur Dominique PETRONE, président de droit ;
- Messieurs DUSSAUGE DUTKIEWICZ Madame PEGOURIE : membres titulaires
- Messieurs FAILLET MARCUCCILLI NOUET : membres suppléants

ELECTION DE LA COMMISSION D'AFFERMAGE

Suite à la démission de Monsieur SILVESTRE, il y a lieu d'élire un nouveau membre. Madame PEGOURIE se porte candidate. Après vote, la commission d'appel d'affermage est composée de la façon suivante :

- Monsieur PETRONE, maire, président de droit,
- Messieurs LAPIERRE DUTKIEWICZ MANGEOT: membres titulaires
- Messieurs FAILLET DUSSAUGE Madame PEGOURIE : membres suppléants

OUESTIONS DIVERSES

- Suite aux travaux de réhabilitation d'assainissement, la voirie du lotissement LE PETIT CARREAU a été endommagée. Une convention sera soumise à la prochaine séance de conseil afin de valider la participation financière des co-lotis du lotissement afin de réaliser cette remise en état en enrobé représentant une plus-value de 2 400 € HT. Les co-lotis ont également donné leur accord pour une cession gratuite d'une partie située à l'entrée de leur impasse.
- Le panneau lumineux sera positionné vers le Monument aux Morts.
- Suite à une demande d'installation d'un camion de pizzas, l'assemblée ne souhaite pas donner de suite favorable à cette demande car il y a déjà 3 ventes hebdomadaires de pizzas sur la commune.
- Présentation d'une association militant contre la hausse des prix du foncier.
- Demande de subvention refusée à l'association Fonds de Solidarité Crédit-relais.
- Présentation des esquisses pour l'aménagement du terrain MORAND/ORCEL.
- Le choix de la signalétique de la médiathèque a été finalisé par la commission.
- la modification du règlement de la salle des fêtes sera soumise à la prochaine séance afin de mettre le matériel de nettoyage à la disposition des locataires.
- une activité de danses est proposée, des stages découverte serons organisés en mai prochain. Une association devra porter cette activité.
- 52 référents sont recensés pour la participation citoyenne.
- un bilan sera fait courant novembre sur les TAP.
- l'Office de Tourisme a proposé à l'association SMHA l'ouverture de l'église pour les journées du patrimoine.
- il est signalé que le parking de la gare est saturé et le stationnement des véhicules est dangereux.
- les réfections de la RD 1083 réalisées par le Conseil Général sont dangereuses.

La séance est levée à 23h15.